



DEL- 2023 - 021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 16**

OBJET :

**AFFECTATION DU
RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2022
DU BUDGET
PRINCIPAL ET
RESTES A RÉALISER**

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Jeudi 30 mars
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2023

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B.

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., M BAUDRY M., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme PASQUEREAU C.,

POUVOIRS : M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.
Mme CLÉRO V. a donné pouvoir à M EVIN P.
Mme PAQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme BARON B.

SECRETAIRE : Mme LAMBERT B.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Pascal EVIN,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 le 30 Mars 2023, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2022.

Constatant que le compte administratif présente : **un excédent de fonctionnement de 320 418.94 €**

DECIDE L'AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT COMME SUIT :

- Affectation en **réserves compte 1068 Section Investissement** pour **210 418.94 €**
- Report au budget primitif 2023 **compte 002 Section Fonctionnement** pour **110 000 €**

L'excédent d'investissement au 31.12.2022 est de **417 532.05 €**. Il est reporté au Budget Primitif 2023 au **compte 001 en Investissement « Excédent antérieur reporté »** pour ladite somme.

En ce qui concerne les restes à réaliser, les montants annexés à la présente seront repris au Budget Primitif 2023.

BOITSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le **- 3 AVR. 2023**

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : - 4 AVR. 2023

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

**LE MAIRE,
Pascal EVIN**

